

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 20220509-10

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

❖ Commune : ABRIES-RISTOLAS

Nombre d'habitants	389

Nombre de Conseillers	15
-----------------------	----

Nombre d'adjoints	4
-------------------	---

Votre commune a-t-elle droit à une majoration pour le calcul des indemnités (chef-lieu de canton, station classée, ...) ? NON

❖ Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l' élu	Nom et prénom	Indemnité brute mensuelle (en %)de l'indice brut en vigueur)	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE EN MONTANT
MAIRE	CRUNCHANT Nicolas	25.50 %	964.30 €
MAIRE délégué de la commune fondatrice de Ristolas et conseiller municipal	RIBOT Philippe	25.50 %	310.00 €
1 ^{er} adjoint	LACROIX Charles	9.9 %	357.55 €
2 ^{ème} adjoint	AUDIER-MERLE Carine	9.9 %	300.00 €
3 ^{ème} adjoint	MIEGGE Emmanuel	9.9 %	300.00 €
4 ^{ème} adjoint	BUES Florent	9.9 %	300.00 €

MONTANT MAXIMUM AUTORISE	2 532.00 €	2 531.85 €
--------------------------	------------	------------

Merci de préciser ci-dessous les dates des arrêtés de délégations pour chaque élu :

1^{ER} ADJOINT Charles LACROIX : 03 JUILLET 2020

2^{ème} ADJOINT Carine AUDIER-MERLE : 03 JUILLET 2020

3^{ème} ADJOINT Emmanuel MIEGGE : 03 JUILLET 2020

4^{ème} ADJOINT Florent BUES : 03 JUILLET 2020

Le 1^{ER} Adjoint,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.